



LA COTATION

POUR UN ACCÈS
AU LOGEMENT
SOCIAL PLUS
TRANSPARENT



Aubervilliers Épinay-sur-Seine
L'Île-Saint-Denis La Courneuve
Pierrefitte-sur-Seine Saint-Denis
Saint-Ouen Stains Villetaneuse

Inauguration Îlot du marché
et Place Claire Lacombe à la Courneuve

UN DISPOSITIF ÉQUITABLE ET LISIBLE POUR TOUS LES DEMANDEURS DE LOGEMENT SOCIAL

Avec près de 35 000 demandeurs de logement social, Plaine Commune et ses 9 villes (Saint-Denis, La Courneuve, Aubervilliers, Stains, L'Île-Saint-Denis, Saint-Ouen-Sur-Seine, Villetaneuse, Pierrefitte-sur-Seine, Epinay-sur-Seine) ont adopté depuis le 11 avril 2023 le dispositif de la cotation pour garantir une information claire et transparente sur le système d'attribution des logements sociaux.

La cotation est un dispositif qui permet également de donner à chaque demandeur des informations sur le positionnement de sa demande.

Plaine Commune a défini plusieurs critères permettant d'attribuer à chaque demande des points, pour prioriser objectivement l'accès au logement social. Ces critères sont partagés par l'ensemble des villes de Plaine Commune et leurs partenaires.



COMMENT REMPLIR VOTRE DEMANDE SELON LES CRITÈRES DÉFINIS PAR LA COTATION ?

Remplissez votre demande avec le plus d'information possible



Vous faites votre première demande de logement social, les critères 1 à 31, pages 4 à 7, vous guideront dans la priorisation de l'information et des pièces justificatives demandées.



Vous êtes déjà locataire d'un logement social, les critères de référence ne sont pas les mêmes. Rendez-vous en page 7 pour vous guider.



Les informations transmises permettent de calculer la cotation. **Cette note obtenue vous renseigne sur le délai d'attente estimé et le positionnement de votre dossier.**



Logements locatifs de Plaine Commune Habitat dans le quartier Bel Air à Saint-Denis.



LES CRITÈRES POUR VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Vous faites votre première demande de logement social

| CRITÈRES | POINTS | DOCUMENTS JUSTIFICATIFS |
|---|------------------|--|
| Votre situation vis-à-vis du logement actuel | | |
| 1. LOGEMENT INDIGNE | 15 | Au moins un document justificatif suivant : > Arrêté d'interdiction d'habitation > Arrêté de péril d'immeuble > Arrêté d'insalubrité > Analyses plombémie / Diagnostic plomb / Diagnostic amiante > Rapport d'un travailleur social > Autres justificatifs de situation |
| 2. HÉBERGÉ OU LOGÉ TEMPORAIREMENT DANS UN ÉTABLISSEMENT OU UN LOGEMENT DE TRANSITION Logement-foyer, résidence hôtelière à vocation sociale, structure d'hébergement, centre départemental de l'enfance et de la famille, centre maternel ou logement temporaire | 15 | Au moins un document justificatif suivant : > Rapport d'un travailleur social > Attestation d'hébergement ou de domiciliation > Quittance de loyer |
| 3. ANCIENNETÉ DE LA DEMANDE (à partir de 2 ans) | | |
| 2 ans à moins de 3 ans : | 2 points | |
| 3 ans à moins de 5 ans : | 5 points | |
| 5 ans à moins de 7 ans : | 8 points | |
| 7 ans à moins de 10 ans : | 10 points | |
| 10 ans à moins de 15 ans : | 12 points | |
| 15 ans ou plus : | 15 points | |
| 4. LE LOGEMENT COÛTE TROP CHER (TAUX D'EFFORT) Les dépenses du logement représentent plus de 40% des ressources du demandeur Exemple du calcul : Loyer : 900€ / Charges : 50€, APL : 200€ / Ressources 1 600€ = $(900+50)-200 / 1600 \times 100 = 46,8\%$ de taux d'effort | 10 | Quittance ou tout autre justificatif de loyer à jour, et au moins un document justificatif suivant : > Fiche de paie du demandeur et le cas échéant de son conjoint et de chaque codemandeur et des personnes à charge > Justificatif de ressources > Attestation CAF |
| 5. LOGEMENT REPRIS OU MIS EN VENTE PAR SON PROPRIÉTAIRE | 10 | Lettre de congé du propriétaire |

| CRITÈRES | POINTS | DOCUMENTS JUSTIFICATIFS |
|--|-----------|--|
| 6. LOGEMENT NON DÉCENT AVEC AU MOINS UN MINEUR | 10 | Livret de famille ou acte d'Etat civil, et au moins un document justificatif suivant : > Rapport d'un travailleur social > Autres justificatifs de situation |
| 7. PERSONNE ÂGÉE DANS UN LOGEMENT INADAPTÉ AU HANDICAP OU À LA PERTE D'AUTONOMIE | 5 | Justificatif des besoins d'adaptation (certificat médical ou autre document) et au moins un document justificatif suivant : > Carte d'identité ou passeport du demandeur, du conjoint, du codemandeur ou d'une personne à charge > Titre de séjour du demandeur, du conjoint, du codemandeur ou d'une personne à charge > Livret de famille ou acte d'Etat civil |
| 8. DÉPART DE PERSONNE À CHARGE DU FOYER | 3 | |
| 9. DÉPART DE PERSONNE À CHARGE DU FOYER DU PARC SOCIAL Décohabitation d'un enfant de moins de 30 ans de chez ses parents locataires du parc social | 2 | Tous les documents justificatifs suivants : > Carte d'identité, passeport ou titre de séjour > Justificatif de domicile |
| 10. APPARTEMENT DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE | 7 | Attestation d'hébergement ou de domiciliation |
| 11. EN PROCÉDURE D'EXPULSION SANS RELOGEMENT | 2 | Jugement d'expulsion |
| 12. HÉBERGÉ PAR UN TIERS | 2 | Au moins un document justificatif suivant : > Rapport d'un travailleur social > Attestation d'hébergement ou de domiciliation |
| 13. LE LOGEMENT OCCUPÉ EST TROP PETIT (SUR OCCUPATION) Un logement est sur-occupé lorsque les conditions suivantes ne sont pas respectées : > Au moins 9m ² pour une personne > Au moins 16m ² pour 2 personnes > Au moins 25m ² pour 3 personnes > Au moins 34m ² pour 4 personnes > Au moins 43m ² pour 5 personnes > Au moins 52m ² pour 6 personnes > Au moins 61m ² pour 7 personnes > Au moins 70m ² pour 8 et + | 10 | Tous les documents justificatifs suivants : > Contrat de location ou justificatif de propriété > Livret de famille ou acte d'Etat civil |
| 14. LE LOGEMENT OCCUPÉ EST TROP PETIT (SUR OCCUPATION) AVEC AU MOINS UN MINEUR La personne a un enfant à charge ou en droit de visite ou un codemandeur de moins de 18 ans et est en sur-occupation | 5 | Tous les documents justificatifs suivants : > Contrat de location ou justificatif de propriété > Livret de famille ou acte d'Etat civil |

| CRITÈRES | POINTS | DOCUMENTS JUSTIFICATIFS |
|--|-----------|--|
| Votre situation personnelle | | |
| 15. PERSONNE ÂGÉE (À PARTIR DE 60 ANS) | 10 | Au moins un document justificatif suivant : > Carte d'Identité ou passeport du demandeur, du conjoint, du codemandeur ou d'une personne à charge > Titre de séjour du demandeur, du conjoint, du codemandeur ou d'une personne à charge > Livret de famille ou acte d'Etat civil |
| 16. HABITE LA COMMUNE | 15 | Au moins un document justificatif suivant: > Contrat de location ou justificatif de propriété |
| 17. HABITE PLAINE COMMUNE | 5 | > Attestation d'hébergement ou de domiciliation > Reçu d'hôtel > Rapport d'un travailleur social > Quittance de loyer |
| 18. RECONNU DALO Reconnu prioritaire au titre du Droit Au Logement Opposable | 15 | Justificatifs apportés par l'administration |
| 19. DÉPOURVU DE LOGEMENT ET D'HÉBERGEMENT | 15 | Au moins un document justificatif suivant : > Rapport d'un travailleur social > Attestation d'hébergement ou de domiciliation |
| 20. PARENTS EN DIVORCE OU SÉPARATION | 10 | Tous les documents justificatifs suivants : > Jugement de divorce, ordonnance de non conciliation ou autres jugements familiaux > Livret de famille ou acte d'Etat civil |
| 21. EN SITUATION DE HANDICAP | 10 | Au moins un document justificatif suivant : > Carte d'invalidité ou décision de commission administrative compétente (MDPH,...) > Justificatif des besoins d'adaptation (certificat médical ou autre document) |
| 22. JEUNES DE MOINS DE 30 ANS | 15 | Au moins un document justificatif suivant : > Carte d'Identité ou passeport du demandeur, du conjoint ou du codemandeur > Titre de séjour du demandeur, du conjoint ou du codemandeur |
| 23. MÉNAGE AYANT DE FAIBLES RESSOURCES Ménage dont les ressources sont inférieures au premier quartile des ressources des demandeurs de logements sociaux en Île-de-France | 1 | Au moins un document justificatif suivant : > Fiche de paie du demandeur et le cas échéant de son conjoint et de chaque codemandeur et des personnes à charge > Justificatif de ressources > Attestation CAF |

| CRITÈRES | POINTS | DOCUMENTS JUSTIFICATIFS |
|--|-----------|--|
| Votre situation professionnelle | | |
| 24. LOGEMENT ÉLOIGNÉ DU LIEU DE TRAVAIL | 5 | Tous les documents justificatifs suivants : > Contrat de location ou justificatif de propriété > Contrat de travail |
| 25. TRAVAILLE AU SEIN DE PLAINE COMMUNE | 15 | Contrat de travail |
| 26. TRAVAILLE AU SEIN DE LA COMMUNE | 5 | |
| 27. A VÉCU UNE PÉRIODE DE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE Le titulaire, son conjoint ou son codemandeur est en reprise d'emploi après une période de chômage de plus d'un an | 2 | Au moins un document justificatif suivant : > Attestation de formation > Autre justificatif de situation |

Situation d'urgence

| | | |
|---|-----------|--|
| 28. VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE OU MENACE DE MARIAGE FORCÉ | 30 | Au moins un document justificatif suivant : > Situation d'urgence attestée par une décision du juge ou récépissé de dépôt de plainte ou par une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales > Dépôt de plainte ou main courante pour violences conjugales |
| 29. VICTIME DE VIOL OU D'AGRESSION SEXUELLE AU DOMICILE OU À SES ABORDS | 30 | Ces situations seront traitées au cas par cas au guichet d'accueil |
| 30. ENGAGÉ DANS LE PARCOURS DE SORTIE DE LA PROSTITUTION ET D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE | 30 | |
| 31. VICTIME DE L'UNE DES INFRACTIONS DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS OU DE PROXÉNÉTISME | 30 | |

Vous êtes déjà locataire d'un logement social

Référez-vous à tous les critères ci-dessus sauf les critères 1, 2, 5, 8, 9, 10, 12, 15, 19, 22 et le critère supplémentaire ci-dessous

| | | |
|--|-----------|--|
| LE LOGEMENT OCCUPÉ EST TROP GRAND (SOUS OCCUPATION) 1 personne est en sous-occupation à partir d'un T3 ; 2 personnes sont en sous-occupation à partir d'un T4 etc. | 15 | Tous les documents justificatifs suivants : > Contrat de location ou justificatif de propriété > Livret de famille ou acte d'Etat civil |
|--|-----------|--|



© Jeanne Frank

Vue de la ferme urbaine de Saint-Denis

FAIRE SA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL



SUR INTERNET :

[Demande-logement-social.gouv.fr](https://demande-logement-social.gouv.fr)

Cas particuliers :

- > Entreprise privée de plus de 10 salariés et de plus de 50 dans le secteur agricole : al-in.fr
- > Si je suis fonctionnaire de l'Etat : <https://www.balae.logement.gouv.fr/login>
- > Si je souhaite changer de logement social : [Echangerhabiter.fr](https://echangerhabiter.fr)



DANS UN DES LIEUX D'ENREGISTREMENT

- > Vos mairies vous accueillent
- > Vous êtes locataire d'un logement social, les bailleurs vous accueillent

Plus d'information sur
**[plainecommune.fr/services/habitat-et-logement/
faire-une-demande-de-logement-social/](https://plainecommune.fr/services/habitat-et-logement/faire-une-demande-de-logement-social/)**

